



Déclaration liminaire FS4 du CCFP du 10 avril 2018.

Mesdames, Messieurs.

Aujourd'hui, première réunion de la formation spécialisée sur les questions de conditions de travail, à l'hygiène, à la santé et à la sécurité au travail du Conseil commun de la Fonction Publique en 2018, avec comme points à l'ordre du jour des expérimentations sur la prévention des Risques Psycho Sociaux et sur la Qualité de Vie au Travail dans la Fonction Publique Hospitalière.

Cette réunion arrive dans un contexte particulier, des attaques violentes et frontales de la Fonction publique, de ses agents et des missions qui leur sont dévolues.

En 2008, la Fonction Publique avait permis d'atténuer les conséquences de la crise financière dicit le président de la République d'alors, ; suite aux attentats les fonctionnaires étaient des anges, à qui on disait merci. Et là, ils ne sont que fainéants, privilégiés mal organisés, et grévant les finances publiques. Les faire disparaître (petit à petit par le recours au contrat) permettrait soi-disant à la nation française de pouvoir redevenir compétitive.

Quid des missions allouées à la FP ? Mais ce ne sont pas des missions, dont on parle, jamais malheureusement.

Les attaques actuelles ne sont plus des frappes chirurgicales mais des attaques massives et violentes.

Commençons par les vellétés de mettre en place le salaire au mérite. Mais pour quel objectif et avec quels indicateurs ?

Que les travailleurs sociaux acceptent de passer du travail social au contrôle social ? Celui qui ne dit rien, qui dénonce le plus le migrant, le précaire sera bien vu par sa hiérarchie ?

Que l'aide-soignant en ehpad fasse des VMC : visage main cul comme toilette sans rien dire, plutôt que des douches qui font partie d'un temps d'échanges et de bien être pour nos anciens, mais qui nécessitent plus de temps et de personnel.

Qui sera bien vu par sa hiérarchie, le lanceur d'alerte ou celui qui baisse la tête ?

Il en est de même pour les militants, qui dans le cadre syndical s'expriment sur les politiques actuelles et se retrouvent en disciplinaire. Les codes de déontologie ne doivent pas être l'alibi pour bâillonner les syndicats.

Mais revenons à ce qui nous concerne le plus en FS4, la prévention, sa mise en place et son suivi.

La volonté de faire disparaître le CHSCT, non pardon de créer une nouvelle instance, ne peut que nous inquiéter.

Il suffit de regarder la loi Macron, dans les entreprises de moins de 300 salariés si les négociations se passent mal, il n'existera pas de commissions sécurité et conditions de travail, pas de droits ni moyens pour les représentants du personnel, et ses prérogatives sur la prévention peuvent se diluer, se dissoudre.

Vous nous affirmez qu'il y a une source de complexité et d'insécurité juridique, mais pour qui ? pour les employeurs peut-être, mais pas pour les agents, nous ne comprenons pas. Ou bien si trop bien, faire disparaître cette instance où le travail et son organisation était au centre des discussions, avec pour mission principale la politique de prévention, sa mise en place et ses ajustements.

L'accord sur la prévention des RPS dans la Fonction Publique en 2013 avait mis au centre de la prévention les CHSCT. 5 ans après, sans aucun bilan de leurs mises en place, de leurs travaux, de la prévention mises en place grâce à cette instance, le couperet est tombé, qu'ils fonctionnent ou non, ils doivent disparaître. D'ailleurs, il semblerait que les employeurs territoriaux n'y seraient pas forcément favorables.

Peut-on dire que tout va bien, qu'il n'y a plus de RPS. L'analyse de la Dares ne le démontre pas, surtout que depuis 2017, les restructurations continuent, s'amplifient, et le mal travail s'étend. Comme vous le savez toutes et tous, les conflits de valeur et l'insécurité du travail sont 2 dimensions générant des RPS.

Et le sens du travail, l'éthique, le bien travailler, la valeur du service public font partie de l'essence même du travail des agents de la Fonction Publique.

Mais vous nous affirmez encore que c'est pour avoir un dialogue social satisfaisant.

Alors revenons sur votre vision du dialogue social dans le champ de l'amélioration des droits et des conditions de travail qui dépendent de notre formation spécialisée.

L'ordonnance de janvier 2017, qui devaient renforcer les garanties applicables aux agents publics avaient été salués par l'ensemble des organisations syndicales. Dans les consultations ouvertes faisant suite à cette ordonnance, exemple du CITIS congés d'invalidité temporaire imputable au service, le gouvernement a réussi à faire l'unanimité contre lui en proposant encore moins de droits que l'existant.

Sur la fusion des instances médicales, sujet imposé unilatéralement par le gouvernement, votre proposition est l'exclusion purement et simplement des représentants des agents. Les représentants des personnels pourront sur certains sujets être présents à titre consultatif. Quelle mansuétude !!!

C'est cela le dialogue social en marche ?

La politique de prévention, bien entendu primaire, des risques professionnels, et sa mise en place, ainsi que la démarche QVT ne peut être pertinente et opérante qu'avec l'adhésion de toutes et tous, agents, représentants des personnels dans les IRP, encadrements et employeurs. Ce n'est pas que la CGT qui l'exprime, mais également les experts, comme ceux de l'ANACT. Sinon à quoi bon de les faire intervenir en formation spécialisée, ou à la demande des employeurs, si leurs préconisations se heurtent à la volonté politique de ne faire que de l'affichage

Suivons leurs conseils, et ouvrons de véritables concertations où le dialogue social veut dire quelque chose, où chacun a une parole libre et une véritable volonté d'œuvrer pour la santé physique, mentale et sociale des agents de la fonction publique, et donc pour la préservation de la Fonction Publique au service de la population.